

## Déclaration du SE-UNSA

de Loire Atlantique

à la CAPD du 7 juin 2019

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire,

Nous sommes présents aujourd'hui pour analyser le mouvement dans son nouveau fonctionnement.

L'objectif du ministère, on l'a compris, est d'«optimiser» les opérations de mutation, en privilégiant l'efficacité un enseignant dans chaque classe aux dépends d'une gestion humaine des personnels. Il n'est pas acceptable que les enseignants soient considérés comme des pions soumis à un algorithme ! Les conditions d'apprentissages de nos élèves sont liées aux conditions d'enseignement de nos collègues.

Dans la circulaire, à aucun moment il n'est fait référence aux personnels ou à leurs conditions de travail. Extrait de la circulaire : « Le mouvement doit permettre la couverture la plus complète des besoins d'enseignement devant élèves par des personnels qualifiés, y compris sur des postes qui s'avèrent les moins attractifs en raison de leur isolement géographique ou des conditions particulières d'exercice qui y sont liées. » **Où est l'employeur responsable de la santé de ses agents ? L'école de la confiance, de la bienveillance, porte bien mal son nom.** Il est inacceptable de considérer que les enseignants n'aient qu'à se satisfaire du poste sur lequel ils seront parachutés.

En étudiant les résultats du mouvement on note que certains personnels sont nommés à plus de 100 kilomètres de chez eux et parfois à titre définitif. Deux mots s'imposent : « Régression et colère ».

Ce logiciel ne comporte que des avantages pour le ministère : finies les CAP à rallonge où les élus du personnel défendent les situations humaines, concrètes, sensibles. Le gouvernement supprime toute forme d'individualisation et cherche la rentabilité avant tout. Et c'est dans ce contexte qu'une organisation représentante des personnels se rend complice de ce dé-tricotage en publiant de nouveau les résultats avant la tenue du groupe de travail et de cette CAPD.

**Nous, représentants du personnel du SE-UNSA, nous opposons résolument à cette logique comptable et défendons haut et fort le droit des personnels à une mobilité qu'ils choisissent face à une administration qui s'éloigne clairement, de l'humain.**

Oui, au SE-UNSA, nous sommes en colère ! Parce que l'idéologie anti-fonctionnaire de ce gouvernement ne fait plus l'ombre d'un doute. Parce qu'on cherche à nous contraindre, à nous museler, à casser nos droits d'exercer dans des conditions de travail compatibles avec nos vies de famille ; bref : l'objectif est de nous mettre au pas, de nous faire payer cher nos privilèges de fonctionnaires (mais de quels privilèges peut-on donc encore parler ?)

Le SE-UNSA défend et défendra toujours le droit fondamental pour chaque enseignant, au respect, à la reconnaissance, à la considération de son employeur dans un grand service public laïque d'éducation.

Aujourd'hui, nous subissons les réformes et les outils que le ministre impose à la hâte.

**Ce pilotage gouvernemental et ministériel organise froidement, implacablement, la régression des conditions de travail des enseignants. Le SE-UNSA s'y oppose et défendra toujours avec force l'intérêt des personnels de notre département.**

Localement, le SE-UNSA reconnaît le travail de qualité effectué par les services avec les contraintes imposées par notre ministère.

Nous vous remercions.